

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 6 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 28 février 2023

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Dure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Claude Girard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Sandrina Simoes, Jean-Pierre Agresti, Alain Mounier.

**Suppléants sans voix délibérative** : François Gaborit.

**Pouvoirs** : Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Hélène Rossi à Freddy Riotton, Fabienne Croze à Christian Roux.

Votants : 41

Philippe Vial est désigné secrétaire de séance.

#### **Approbation du compte rendu du conseil du 30 janvier 2023**

Claude Didier demande de préciser ses propos sur le dernier compte-rendu ; en effet, au paragraphe « Questions Diverses », il souhaite remplacer la phrase « Claude Didier regrette que l'on continue d'opposer les règles d'urbanisme aux habitants » par la phrase suivante : Claude Didier ajoute que les règles d'urbanisme doivent être au service des habitants ».

Il souhaite également modifier la phrase : « Claude Didier propose d'élargir cette instance de travail à d'autres personnes que des élus afin qu'elles puissent s'exprimer sur le sujet » par la phrase suivante « Claude Didier propose d'élargir cette instance de travail à d'autres élus que les maires et les conseillers communautaires afin qu'ils puissent s'exprimer sur le sujet ».

**1 abstention (Sandrina Simoes)**

#### **Introduction par les militaires du 93<sup>ème</sup> régiment de Varcès dans le cadre d'un « parrainage » territorial**

Présentation effectuée par le Colonel Germa et le Capitaine Piquard, officier adjoint de réserve.

En préambule, il est rappelé qu'aujourd'hui, l'utilité de l'armée c'est d'avoir la certitude que nos militaires sont capables de protéger la population.

Le projet concerne un Jumelage avec une unité de réserve de l'artillerie de montagne. Il est important pour les militaires d'être ancrés dans leur territoire et ce parrainage entre une unité de réservistes et le Trièves permettrait le maintien d'un lien formalisé.

Le 93<sup>ème</sup> régiment est un régiment centenaire, encore aujourd'hui engagé en Roumanie et en Estonie.

***Arrivée d'Uta Ihle***

Les 2 batteries de réservistes existantes sont formées principalement d'étudiants. Ce qui démontre un beau signe de ce que la jeunesse est capable de faire. Les jeunes ont le sens du service.

Un régiment comprend 850 hommes + environ 200 réservistes.

La 1ère unité de réserve a été jumelée l'an dernier avec la Communauté de Communes de la Matheysine. La 2ème unité de réserve sera formée en avril et le souhait est de la jumeler avec le Trièves.

Il convient de préciser que 84% des personnes constituant la réserve ne sont pas des anciens militaires mais des gens issus de civils. Les unités sont jeunes avec 21% de personnel féminin dans la réserve. Les missions de ces réservistes se décomposent principalement comme suit :

- missions opérationnelles : Mission Sentinelle, garde-défense et renfort de personnel d'active. Contribuent à l'effort tout au long de l'année
- formations.

L'unité de réserve est constituée de militaires de rang, d'officiers et sous-officiers dont la mission principale est la défense du territoire en Métropole et DOM TOM. Ils ne partent pas en opérations extérieures. Ils constituent la garde nationale et défendent la population sur le territoire.

Il est donc proposé de jumeler le Trièves avec la 2<sup>ème</sup> unité de réserve en signant une charte de jumelage. Le personnel d'unité de réserve porte un insigne ; celui de la batterie Trièves aura pour emblème le Gypaète et illustrera le territoire puisque l'Obiou, le Mont Aiguille, les passerelles et le lac y figureront.

Les 1<sup>ères</sup> activités prévues sur le territoire Trièves seront le raid de la batterie les 8 et 9 avril prochains, suivi de la cérémonie de création de l'unité de réserve le 11 avril au château de Montmeilleur et les piquets pour la cérémonie du 8 mai. 2 piquets sont d'ores et déjà réservés pour cette date. Il convient de coordonner les cérémonies entre les 2 territoires pour mutualiser les piquets.

Anne-Marie Fitoussi demande s'il serait envisageable d'avoir des piquets lors de la cérémonie de la commémoration des attaques du maquis, prévue en octobre prochain.

Les militaires répondent qu'ils focalisent leurs action et présence sur les principales cérémonies donc il conviendra de voir s'il leur sera possible d'être présents en octobre prochain.

Ils remercient l'assemblée pour son accueil et sont heureux de poursuivre l'aventure avec nous.

Jérôme Fauconnier les remercie pour leur présentation.

## **2023.11 – Débat d'Orientation Budgétaire**

### Budget Principal :

Jean-Marc Bellot est surpris devant ces chiffres positifs élevés et notamment par rapport à l'évolution du résultat du budget principal. En effet, on atteint un montant exceptionnellement élevé de la réserve qui dépasse 2 millions d'euros ; il voudrait comprendre ces chiffres excédentaires.

Pour Jérôme Fauconnier, il convient de rapporter cet excédent au budget total ; si aujourd'hui, ces chiffres sont là, c'est grâce à la hausse de l'impôt de 3 points. Par contre, il convient de garder à l'esprit que ces 2 millions constituent la trésorerie de la CCT et correspondent à la somme nécessaire pour pouvoir payer le personnel. Le Président ne pense pas que ce soit excessif car il y a des recettes exceptionnelles qu'on ne retrouvera pas l'an prochain. Ce budget n'est pas excessif mais permet de ne pas recourir aux lignes de trésorerie pour assurer le fonctionnement.

Par ailleurs, Jean-Louis Goutel souligne la gestion quotidienne relativement serrée pour parvenir à rester sur ce niveau.

### Budget Tourisme :

Uta Ihle s'interroge à propos de subventions non perçues.

Le Président répond qu'elles vont être perçues en 2023 mais qu'elles ne sont pas rattachées pour l'instant ; cela démontre la nécessité d'avoir une trésorerie permettant un fonds de roulement.

### Budget OM :

Ce budget devient de plus en plus compliqué et parvient difficilement à l'équilibre. Il conviendra de le suivre de près.

### Budget Eau :

Anne-Marie Fitoussi s'interroge sur le lien entre le budget de l'eau et la sécheresse.

Christophe Drure explique, qu'en période de sécheresse, les gens tirent plus sur le réseau et les consignes de sobriété ne sont pas franchement suivies.

### Budget Chaufferie bois :

Le Président remercie Bernard Combe pour son travail considérable en faveur de la Communauté de Communes du Trièves pour trouver une solution technique à une erreur initiale de la DGFIP.

Autres budgets : aucune remarque.

### Budget Prévisionnel 2023 :

#### Fonctionnement

Les services travaillent sur le budget depuis septembre dernier. Jérôme Fauconnier explique que, compte tenu des projets en cours pour lesquels on investit et on avance de l'argent avant l'obtention de subventions, le budget sera autour de zéro.

Jean-Marc Bellot a le même sentiment depuis 2014 ; il est surpris par la politique d'excédent. Un prêt permettrait de passer des caps difficiles sans utiliser la trésorerie.

Le président entend la remarque de Jean-Marc Bellot, mais la prudence reste de mise car le budget est sujet à d'importantes fluctuations, notamment sur la question de la rémunération du personnel dont les variations impactent fortement le budget. Le reste à charge sur les investissements importants pèse lourdement sur le budget de la collectivité. Ce reste à charge est largement au-dessus de 20%. Par ailleurs, la CCT a une fonction principale de service qui fait qu'il est plus difficile d'investir.

Sur le fonctionnement, Claude Didier se réjouit des 2 beaux projets portés par la CCT mais peut-être qu'il serait possible de se laisser une marge de manœuvre en cas de demande pour des projets de qualité.

Le Président répond que cela est possible grâce une trésorerie saine.

Christian Roux revient sur le mandat précédent qui était complexe et dont la lecture intercommunale était éloignée des communes mais, depuis 2020, la CCT s'attache à être plus présente et savoir que l'EPCI est là pour soutenir les communes constitue un élément encourageant dont il se félicite.

Pour Claude Didier, l'EPFL pourrait être une solution intéressante car les projets sont de grande qualité.

Jérôme Fauconnier rappelle que l'EPFL lève l'impôt (montant 20€/habitant) pour permettre de préempter ; il avait été envisagé que la CCT puisse avancer les sommes nécessaires pour éviter les frais de portage.

#### Investissement

Jérôme Fauconnier remarque que la CCT commence à avoir du mal à loger ses personnels. L'EPCI est contraint de cloisonner les bureaux faute de locaux disponibles. Il faudra envisager à moyen terme des investissements.

#### Budget Ecoles :

Alain Vidon explique que, grâce à un contrôle rigoureux des dépenses au quotidien par le personnel, le budget est maîtrisé. Les charges d'énergie ont augmenté mais beaucoup de sacrifices sont faits pour compenser : moins de remplacements, pas d'augmentation en matière informatique pour permettre de maintenir le niveau du budget. Il salue le travail du personnel.

Jean-Marc Bellot s'interroge sur le fait que seul le Département subventionne les travaux de l'école de Monestier. Selon lui, si un dossier est bien construit, il est possible d'obtenir plus de subventions.

Jérôme Fauconnier précise que le choix a été fait de conserver la DETR sur la Maison de Santé. Le Fonds vert vient de sortir, et il sera sollicité pour ces travaux. Il n'y a par contre pas de certitude sur son obtention et c'est arrivé trop tardivement pour être noté au budget. Les travaux, eux, doivent être programmés rapidement car la contrainte est que ces travaux doivent être effectués pendant l'été.

Uta Ihle remarque qu'il est en effet important que le budget soit bien suivi mais elle est interpellée par le fait d'économiser sur les remplacements car l'encadrement être lui semble une priorité.

Pour Alain Vidon, les économies portent sur tous les postes de dépenses.

#### Budget OM :

Christophe Drure indique qu'on se rapproche des chiffres importants sur la part d'Athador et rappelle que l'année la plus difficile est prévue en 2027. Par ailleurs, il indique que le choix s'est porté sur l'achat d'un deuxième camion neuf afin d'éviter d'importants frais liés à la location.

Uta Ihle se désole qu'on dépense plus au niveau du budget OM que pour les écoles et l'éducation des enfants.

Christophe Drure lui répond que le budget OM est un budget autonome et que le budget Ecoles ne concerne qu'une partie du territoire.

Jérôme Fauconnier rappelle que le budget OM fait partie d'un service « environnement » et que dans le futur, on sera de plus en plus appelé à investir en matière d'environnement.

Pour Christophe Drure, le coût de l'incinération est très élevé. Il espère que le fait d'avoir les mêmes consignes de tri sur le plan national permettra d'éviter des erreurs de tri qui conduisent à l'incinération. Néanmoins, pour le Trièves, on peut se réjouir des bons chiffres du tri. Il informe que le travail sur le passage à la taxe d'enlèvement des déchets ménagers se poursuit car aujourd'hui, les impayés pèsent lourd sur le budget OM. Il insiste sur la nécessaire vigilance à avoir lors du retour des rôles pour la facturation de la redevance OM.

#### Budget Eau :

Christophe Drure informe que le travail a commencé sur la compétence « Eau et assainissement ».

Uta Ihle avait déjà regretté que seules les augmentations d'impôt pèsent sur le foncier et bien que cela ait généré des recettes supplémentaires, elle répète qu'il est dommage que l'effort ne pèse que sur les propriétaires au lieu de peser sur l'ensemble des habitants.

Jean-Pierre Agresti propose de réfléchir au foncier avec une approche plus vaste ; en effet, de nombreuses propriétés sont en dormance et pourraient être mises à disposition d'une politique plus dynamique d'accueil pour d'autres activités que des logements ou des jardins. Ce qui permettrait, selon lui, de dynamiser l'économie.

Jérôme Fauconnier rappelle que, sans taxe d'habitation, les collectivités n'ont que peu de levier d'actions à leur disposition.

Jérôme Fauconnier rappelle que la CCT a des capacités pour agir en raison de l'excédent cumulé de l'ordre de 6 millions d'euros pour la totalité des communes du Trièves et remercie les services pour le considérable travail effectué.

### **2023.12 – Modification de l'attribution de compensation en fonctionnement de la commune de Gresse en Vercors**

**Vu** l'article 1609 nonies C 1<sup>er</sup> bis du Code Général des Impôts ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 10 avril 2017 fixant les attributions de compensation pour les communes membres de la communauté de communes du Trièves à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2022 approuvant à l'unanimité dans le cadre de la procédure de révision libre des attributions de compensation le rapport de la CLECT du 24 novembre 2022 pour évaluer le montant des charges et produits transférés à la commune de Gresse en Vercors concernant :

- Le transfert des frais de personnel à la charge de la communauté de communes pour l'accueil touristique dans le cadre de la création d'un réseau de points d'informations généralistes publics ou privés animés et coordonnés, pour la partie touristique, par l'office de tourisme intercommunal ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de Gresse en Vercors approuvant le rapport de la CLECT du 16 février 2023,

**Considérant** que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ; l'attribution de compensation en fonctionnement de la commune de Gresse en Vercors est modifiée de la façon suivante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023:

**Attribution de compensation fonctionnement :**

Au 01/01/2017 : + 92 706,55 €  
 Au 01/01/2023 : + 116 909,55 €

Le conseil communautaire est invité à arrêter le montant de l'attribution de compensation en fonctionnement pour la commune de Gresse en Vercors à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Jean-Marc Bellot remercie et informe l'assemblée que, suite à la restructuration de l'Office de Tourisme, des points positifs sont déjà visibles ; en effet, le PIT (Point d'Information Touristique) est désormais ouvert les week-ends et les jours fériés et il est délocalisé les week-ends à la station, à la grande satisfaction des touristes. La promotion touristique y sera également assurée, dans la mesure du possible.

Jérôme Fauconnier espère qu'il sera possible de mettre en œuvre ce même principe de subsidiarité avec l'eau et l'assainissement, en laissant à chaque niveau du bloc communal ce qui y est le plus pertinent.

**Vote : Modification de l'attribution de compensation en fonctionnement de la commune de Gresse en Vercors**

☞ **Adopté à l'unanimité**

***Départ d'Uta Ihle qui donne un pouvoir à Claude Didier pour les délibérations suivantes.***

**2023.13 – Modification du tableau des effectifs**

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la modification du tableau des effectifs, **après avis favorable du comité social territorial**, dans le cadre de la réorganisation des temps de travail et des postes en médiathèque suite au départ volontaire d'un agent, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2023

Suppressions de poste		Créations de poste	
2016-28	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe à 4 heures hebdomadaires		
2021-04	Assistant de conservation principal 2 <sup>ème</sup> classe à 24 heures 30 minutes hebdomadaires	2023-04	Assistant de conservation principal 2 <sup>ème</sup> classe à 26 heures 15 minutes hebdomadaires
2014-29	Adjoint du patrimoine à 17 heures 30 minutes hebdomadaires	2023-29	Adjoint du patrimoine à 19 heures 00 minutes hebdomadaires
2021-86	Assistant de conservation principal 1 <sup>ère</sup> classe à 27 heures 00 minutes hebdomadaires	2023-86	Assistant de conservation principal 1 <sup>ère</sup> classe à 26 heures 15 minutes hebdomadaires
2022-157	Adjoint du patrimoine à 17 heures 30 minutes hebdomadaires	2023-157	Adjoint du patrimoine à 19 heures 00 minutes hebdomadaires

**Vote : Modification du tableau des effectifs**

☞ **Adopté à l'unanimité**

**2023.14 – Convention avec le CDG pour l'assistance du CDG dans le traitement des dossiers de retraite CNRACL**

La Collectivité confie depuis 2012 au CDG38 le traitement dématérialisé des dossiers de retraite des agents concernés.

Par délibération du 13 octobre 2022, le conseil d'administration du CDG38 a mis en place des modalités de conventionnement avec notamment, une tarification des prestations ne rentrant pas dans ses missions obligatoires.

Il est proposé au conseil d'approuver la poursuite de cette prestation pour les dossiers complexes et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante, telle que proposée par le CDG38.

**Vote : Convention avec le CDG pour l'assistance du CDG dans le traitement des dossiers de retraite CNRACL**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.15 – Renouvellement de l'adhésion à l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » pour l'année 2023**

La Communauté de communes du Trièves a été habilitée le 11 octobre 2022 pour rejoindre l'expérimentation nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et ce jusqu'en 2026.

Il est proposé au conseil communautaire de renouveler l'adhésion de la communauté de communes à l'association nationale « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) pour l'année 2023 ce qui permet de bénéficier des échanges d'expériences entre les territoires engagés dans l'expérimentation nationale (rencontres régionales et nationales, méthodologies, outils...), et de participer également à la vie de l'association nationale au sein du collège des territoires. Le coût de l'adhésion annuelle à l'association nationale TZCLD est de 500 euros.

**Vote : Renouvellement de l'adhésion à l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » pour l'année 2023**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.16 – Maison de Pays à Clelles – Nouveau plan de financement**

Le conseil communautaire a délibéré le 13 septembre 2021 sur un plan de financement de la maison de pays Trièves. Suite à des ajustements des financeurs sur les différentes possibilités de financement, il convient de délibérer à nouveau sur un nouveau plan de financement.

Pour rappel, le projet prévoit la création d'un bâtiment neuf de 573 m<sup>2</sup> répartis de la façon suivante :

- Un espace de vente de produits locaux (agricoles et artisanaux) sur 310 m<sup>2</sup>
- Un espace vitrine touristique sur 120 m<sup>2</sup>
- Des espaces servants (sas, sanitaires, local conteneurs déchets, chaufferie) sur 68 m<sup>2</sup>
- Des espaces de distribution sur 75 m<sup>2</sup> (15% de la surface utile)

Le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	Taux
Construction	1 196 943 €	Département Isère – Dotation territoriale	1 188 054 €	50%
Aménagements intérieurs	120 000 €	Europe - FEDER	577 832 €	24%
Terrassement, VRD, aménagement paysagers	560 171 €	Région – Contrat Région	135 000 €	6%
Aléas	52 713 €	<i>Autofinancement CCT</i>	<i>475 222 €</i>	<i>20%</i>
Foncier	130 000 €			
Honoraires divers	316 281 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 376 108 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 376 108 €</b>	<b>100%</b>

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la réalisation de ce projet et son nouveau plan de financement et d'autoriser le Président à solliciter les financements tels qu'exposés ci-dessus.

Le Président précise qu'il s'agit du projet sans la laiterie du Mont Aiguille.

**Vote : Maison de Pays à Clelles – Nouveau plan de financement**

☞ **Pour : 40 Contre : 1 (Sandrina Simoes)**

### **2023.17 – Convention d'animation et de portage du programme LEADER Alpes Sud Isère pour la période 2023-2025**

Les trois Communautés de Communes du Trièves, de l'Oisans, et de la Matheysine se sont portées candidates au programme LEADER, sur l'intégralité de leur périmètre, à l'exception de trois communes de l'Oisans : Livet-Gavet, Vaujany et Allemont.

Les trois Communautés de Communes ont souhaité s'inscrire dans un portage conventionnel et mutualisé pour le programme LEADER. La CCT est la structure porteuse de ce programme.

Le conseil communautaire est invité à approuver la convention qui fixe les conditions de portage et les participations financières des 3 EPCI aux frais de fonctionnement du programme pour la période 2023-2025.

**Vote : Convention d'animation et de portage du programme LEADER Alpes Sud Isère pour la période 2023-2025**

☞ **Pour : 40 Contre : 1 (Sandrina Simoes)**

**2023.18 – Demande de subvention pour le renouvellement Plan Pastoral territorial du Trièves**

Le 2<sup>ème</sup> Plan Pastoral Territorial (PPT) du Trièves se termine en décembre 2023. Pour rappel, de 2019 à 2023 ce dispositif aura permis de soutenir l'investissement dans les alpages du territoire pour améliorer les conditions de vie et de travail en alpage, de renforcer les potentiels techniques et productifs des espaces pastoraux du Trièves, de questionner les pratiques pour optimiser leur gestion et de sensibiliser le grand public sur les activités pastorales du Trièves.

Au vu des problématiques pastorales du territoire et des besoins d'investissement dans les alpages, le Comité de Pilotage de PPT du Trièves qui s'est réuni le 23 novembre 2023, a acté son souhait de disposer d'un PPT opérationnel dès 2024.

Le renouvellement d'un PPT nécessite un travail d'évaluation et de diagnostic préalables, ainsi qu'une phase de concertation pour définir un plan d'actions répondant aux enjeux du territoire.

La Communauté de Communes du Trièves propose de réaliser une demande d'aide à la Région pour cette phase de renouvellement du PPT Trièves en s'appuyant sur une mission d'accompagnement de la Fédération des Alpages de l'Isère selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage Fédération des Alpages de l'Isère	9 532 €	Région (60 %)	6 906€
Animation CCT	1 978 €	Autofinancement (40 %)	4 604 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 510 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 510€</b>

Il est proposé au conseil communautaire de valider le plan de financement tel que défini ci-dessus et d'autoriser le Président à solliciter une aide de 6906€ auprès de la Région et à engager une mission d'accompagnement de cette élaboration auprès de la Fédération des Alpages de l'Isère.

Philippe Vial informe que l'assemblée générale de la Fédération des Alpages aura lieu le 7 avril prochain à Clelles.

**Vote : Demande de subvention pour le renouvellement Plan Pastoral territorial du Trièves**

☞ **Adopté à l'unanimité**

**2023.19 – Convention d'intervention foncière entre la CCT et la SAFER**

Dans le cadre de sa compétence Agriculture et afin de mieux appréhender les problématiques foncières agricoles et faire émerger des projets en ce sens, il est nécessaire que la CCT acquière une meilleure connaissance des enjeux et mouvements foncier sur le territoire. Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Trièves et la SAFER Auvergne-Auvergne-Rhône-Alpes, après échanges et réflexions, ont ainsi considéré que :

- 1) Une meilleure connaissance du contexte foncier de son territoire peut faciliter la mise en place de la politique foncière portée par la Communauté de communes
- 2) L'appel régulier aux outils d'intervention que la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes se propose de mettre à disposition de la Communauté de communes, dans le cadre de l'article L.111-2 du Code rural et de la pêche maritime, constitue une réponse complémentaire à la réglementation et à la politique conduite par la collectivité.

A l'exception de la veille foncière, tout projet spécifique fera systématiquement l'objet d'une lettre de commande particulière qui précisera de façon détaillée la mission confiée à la SAFER par la Communauté de Communes du Trièves. Cette lettre de commande fixera les conditions tarifaires et de mise en œuvre de la mission.

La présente convention prend effet au 1er janvier 2023 pour une durée de deux ans, renouvelable par tacite reconduction selon le plan de financement suivant :

- Veille foncière pour le compte de la Communauté de communes incluant Vigifoncier : 2000 €HT/an
- Le Service Eau Potable bénéficiera d'une veille foncière sur les périmètres présentant des enjeux pour son service (équipements installés sur des parcelles privées, parcelles de PPI/PPR à maîtriser...) et d'une transmission des notifications sur les périmètres prédéfinis (captages et ENS) : 10 € HT/DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner). Une lettre de mission pourra être rédigée spécifiquement entre le Service Eau Potable et la SAFER suite à la signature de la présente convention.

Service/Budget Agriculture	Abonnement VIGIFONCIER	2000 € HT
Service/Budget Eau Potable	Veille Spécifique Service Eau Potable	10 € HT/DIA

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention avec la SAFER.

Philippe Vial propose d'intervenir dans un prochain conseil communautaire afin d'expliquer le fonctionnement du service Agriculture et Forêt.

**Vote : Convention d'intervention foncière entre la CCT et la SAFER**

☞ Pour : 40 Contre : 1 (Sandrina Simoes)

**2023.20 – Demande de subvention exceptionnelle du Département de l'Isère pour les actions de la stratégie forestière Sud Isère – Année 2023**

Les trois Communautés de Communes Matheysine, Oisans et Trièves sont réunies au sein de la stratégie forestière du Massif Sud Isère.

Au vu du contexte forestier actuel du massif sud Isère et de la filière bois, les élus du COPIL de la stratégie forestière Sud Isère souhaitent privilégier des actions pour 2023 permettant de :

- Faire monter en compétence l'ensemble des acteurs (élus et forestiers) sur la question du risque incendie dans nos massifs forestiers,
- Consolider et développer la filière bois en favorisant l'approvisionnement local,
- Favoriser la pérennité de la ressource forestière sur le territoire.

Au sujet des risques incendies, les actions proposées seront réalisées en collaboration avec les démarches institutionnelles existantes. Elles viseront à développer le niveau de connaissance des élus et acteurs forestiers sur le sujet pour faciliter une dynamique de massif.

La crise énergétique a renforcé les besoins d'approvisionnement en bois buche du territoire. Un travail sera mené avec l'ensemble des partenaires pour réfléchir et tester de nouvelles sources d'approvisionnement du bois bûche (affouage revisité, gestion des haies, AMAP bois buche...).

Le Sud Isère est particulièrement riche d'initiatives individuelles et collectives ayant pour finalité la valorisation de la ressource de bois locale. Afin d'avoir une meilleure connaissance de la filière bois locale et de favoriser la mise en lien des différents projets, un travail d'annuaire débutera en 2023. La finalité est de constituer un fichier partagé de l'ensemble des acteurs de la filière bois pour un usage interne aux trois collectivités. Ce travail sera réalisé avec le soutien méthodologique de FIBOIS 38 et l'appui d'un stagiaire. La priorité sera donnée à l'amont forestier pour 2023.

Afin de poursuivre le travail de développement d'une culture commune des enjeux forestiers sur le territoire (1<sup>er</sup> axe de la stratégie forestière), un évènement de type soirée échange en lien avec les thématiques identifiées ci-dessus sera proposée sur chacun des territoires des trois Communauté de Communes du Sud Isère.

L'autofinancement de ces actions sera réparti en trois parts égales entre les trois Communautés de Communes Matheysine, Oisans, Trièves selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Programme d'actions 2023	7 500 €	Département (80 %)	6000 €
		Autofinancement 3 CC (20 %)	1500 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 500 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 500 €</b>

Il est proposé au conseil communautaire de valider le plan de financement tel que défini ci-dessus et d'autoriser le Président à solliciter une aide de 6000 euros auprès du Département de l'Isère pour la mise en œuvre de ses actions.

**Vote : Demande de subvention exceptionnelle au Département de l'Isère pour les actions de la stratégie forestière Sud Isère – Année 2023**

☞ Pour : 40 Contre : 1 (Sandrina Simoes)

**2023.21 – Convention avec la Maison Familiale Rurale de Vif pour la réalisation de chantiers de travaux d'entretien et d'amélioration sur les sentiers PDIPR**

Dans le cadre de sa compétence « sentiers », la Communauté de Communes du Trièves réalise régulièrement des travaux d'entretien et d'amélioration du réseau PDIPR. La Maison Familiale Rurale (MFR) de Vif qui forme des personnes aux métiers de l'entretien de l'espace rural recherche des chantiers-école pour ses élèves. Afin que la MFR puisse intervenir sur les sentiers de la communauté de communes du Trièves, il convient d'établir une convention définissant les modalités du partenariat. Le coût de la journée de chantier réalisée par un groupe classe encadré par les formateurs de la MFR est de 400 euros, somme qui permet de couvrir les frais de déplacement, d'entretien et d'amortissement du matériel ainsi que les frais de carburants et huiles. Cette somme sera prise sur le budget annuel d'entretien des sentiers. Pour information, 15 jours maximum seront effectués sur la durée de la convention.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention avec la Maison Familiale Rurale de Vif pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2026.

Jean-Marc Bellot a utilisé les services de la MFR et souligne l'intérêt de ce service ; en effet, le travail est remarquable que ce soit en terme de résultat ou en terme d'encadrement.

Eric Furmaczak a également fait appel aux services de la MFR pour l'entretien d'un ruisseau et est extrêmement satisfait du travail accompli.

**Vote : Convention avec la Maison Familiale Rurale de Vif pour la réalisation de chantiers de travaux d'entretien et d'amélioration sur les sentiers PDIPR**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.22 – Signature d'une convention d'organisation du Point d'Information touristique de Gresse en Vercors**

La Communauté de communes du Trièves a souhaité interroger l'organisation de l'accueil touristique sur le territoire et ses perspectives d'améliorations. Suite à ce travail, l'Office de Tourisme Intercommunal organisera un accueil touristique central dans la future maison de Pays à Clelles qui sera tête de réseau de différents points d'accueil privés et publics sur le territoire.

Ainsi, le Bureau d'Information Touristique de Gresse-en-Vercors devient au 1<sup>er</sup> janvier 2023 un point d'information Touristique communal. De ce fait, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer une convention d'organisation du Point d'Information Touristique entre la Communauté de communes du Trièves et la commune de Gresse-en-Vercors.

**Vote : Signature d'une convention d'organisation du Point d'Information touristique de Gresse en Vercors**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.23 – Convention de coopération en matière de mobilité entre la CCT et la Région Auvergne Rhône Alpes**

Sur la base du choix fait en 2021 par les élus du Trièves de ne pas prendre la compétence Mobilité, la Région agit donc aujourd'hui en tant qu'autorité organisatrice Locale de mobilité (AOLM) sur le territoire du Trièves. Toutefois, la Région Auvergne Rhône-Alpes peut déléguer à la Communauté de communes certaines de ses attributions. C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente convention de partenariat dans laquelle la communauté de communes du Trièves et la Région Auvergne Rhône-Alpes souhaitent approfondir le travail en commun pour promouvoir le développement des transports sur les thématiques suivantes :

- Des services réguliers de transport public de personnes,
- Des services à la demande de transport public de personnes,
- Des services de transports scolaires,
- De l'intermodalité entre les réseaux,
- Des services relatifs aux mobilités actives,
- Des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur,
- Des services de mobilité solidaire.

Cette convention définit également les modalités d'appui technique et financier proposées par la Région.

Ce partenariat permettra à la Communauté de communes de définir la gouvernance, de lever les questions et de prioriser les axes de travail. La Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de communes du Trièves pourront ensuite définir les partenariats et les politiques mobilités dans le cadre d'une ou plusieurs convention(s) de délégation de compétence à venir. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention en matière de mobilité avec la Région AURA.

Christian Roux revient sur le principe de 2 conventions ; en effet, il est proposé aujourd'hui de voter la convention définie ci-dessus mais il conviendra de délibérer ultérieurement pour des conventions propres à certains modes de mobilité. Aujourd'hui, il s'agit de voter une convention cadre type, au sens large. Ensuite, la politique de mobilité de la Communauté de communes du Trièves sera développée dans l'optique de conserver le service « Citiz auto partage » voire de le développer sur l'ensemble du territoire et notamment à Monestier de Clermont. Il est effectivement possible pour chaque commune de signer directement avec la Région mais afin d'éviter la multiplication des interlocuteurs, il est plus simple de signer via l'EPCI.

Jean-Marc Bellot rappelle la problématique de Gresse en Vercors qui doit être dans la programmation Transalitude. Une réunion a eu lieu en novembre dernier avec Fanny Lacroix dans laquelle une desserte régulière avec Gresse en Vercors en terminus a été demandée. Le dossier a été transmis et il conviendra de se renseigner sur la suite donnée et sur une éventuelle mise en œuvre.

**Vote : Convention de coopération en matière de mobilité entre la CCT et la Région Auvergne Rhône Alpes**

☞ **Pour : 40 Contre : 1 (Sandrina Simoes)**

### **2023.24 – Convention annuelle avec SOLIHA Isère Savoie – Année 2023**

Etant donné l'importance d'accompagner des projets de rénovation énergétique pour les ménages modestes et très modestes, en particulier sur un volet administratif et financier, mais également d'appuyer au montage des dossiers pour l'adaptation des logements afin de favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de personnes âgées ou handicapées, il est proposé de reconduire en 2023 les permanences de SOLIHA. La convention s'élève, comme en 2022, à un montant de 3 500 € contenant :

- 10 permanences d'accueil et d'information de proximité pour les ménages réalisées de manière alternative au Granjou et à Mixages, durant 2h et sur rendez-vous uniquement. Ces permanences participent au repérage des bénéficiaires potentiels d'aides (ménages précaires, logements potentiellement indignes ou insalubres, propriétaires occupants modestes en précarité énergétique, personnes âgées et/ou handicapées, logements locatifs pouvant être conventionnés avec ou sans travaux, primo-accédant dans « l'ancien », logements vacants...).
- Le suivi d'actions de repérage, de communication et de mobilisation des acteurs locaux d'un montant forfaitaire de 500€.

Le montage des dossiers d'aides gérés par SOLIHA (ANAH, MSA...) est assuré gratuitement par SOLIHA dans le cadre des dispositifs et conventions que l'association a en cours avec d'autres organismes.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention avec SOLIHA pour l'année 2023.

**Vote : Convention annuelle avec SOLIHA Isère Savoie – Année 2023**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.25 – Avenant au contrat verre avec la société O-I France SAS**

Les parties ont conclu, dans le cadre de l'option « Reprise Filière » prévue au cahier des charges d'agrément de la filière des emballages ménagers et conformément au contrat de reprise type prévu à la convention particulière Filière verre, un contrat pour la reprise des déchets d'emballages ménagers en verre (ci-après le « Contrat »). Ce contrat de reprise, signé le 15 janvier 2018, arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Suite aux nouveaux agréments des 15 mars 2022 et 30 septembre 2022, le cahier des charges de la filière des emballages ménagers a fait l'objet de plusieurs modifications concernant notamment la définition des options de reprises. Depuis, Citeo/Adelphe s'est par ailleurs engagée auprès de l'Etat à demander la prolongation de son agrément d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Dans ce contexte, le présent avenant a donc pour objectif de modifier et de prolonger le contrat de reprise Filière initialement signé en application des agréments précités. Celui-ci prendra alors effet à la date rétroactive du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Vote : Avenant au contrat verre avec la société O-I France SAS**

☞ **Pour : 40 Abstention : 1 (Sandrina Simoes)**

### **2023.26 – Avenant au contrat reprise des déchets d'emballages papiers cartons complexés avec la société REVIPAC**

Dans le cadre du barème F Citéo, Revipac et la Communauté de Communes du Trièves ont conclu un contrat de reprise option filière papier-carton modifié par avenant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 portant sur la reprise des déchets d'emballages ménagers.

En raison de la décision des pouvoirs publics de prolonger l'agrément de la REP emballages ménagers 2018-2022 d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023, le contrat de reprise filière papier-carton signé entre les parties dans le cadre du barème F est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. Il convient donc de prolonger ce contrat par avenant jusqu'au 31 décembre 2023.

**Vote : Avenant au contrat reprise des déchets d'emballages papiers cartons complexés avec la société REVIPAC**

☞ **Pour : 40 Abstention : 1 (Sandrina Simoes)**

### **2023.27 – Avenant de prolongation Contrat CITEO Papier Graphique**

Dans le cadre de l'agrément dont bénéficie Citeo pour la période 2017-2022 (filière papiers graphiques), les parties ont conclu, conformément au Cahier des Charges et au contrat type proposé par la Société agréée, un Contrat Collectivité. Ce Contrat a jusqu'ici fait l'objet de trois avenants, à la suite d'évolutions du Cahier des Charges. Le terme du Contrat a été fixé initialement au 31 décembre 2022, date à laquelle devait expirer l'agrément de Citeo pour la période 2018-2022.

En cohérence, et afin d'assurer la continuité du Contrat, ainsi que celle de la reprise, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, Citeo a proposé de prolonger le Contrat jusqu'au 31 décembre 2023.

**Vote : Avenant de prolongation CITEO Papier graphique**

☞ **Pour : 40 Abstention : 1 (Sandrina Simoes)**

### **2023.28 – Avenant de prolongation contrat CITEO pour les emballages**

Dans le cadre de l'agrément dont bénéficie Citeo pour la période 2018-2022 (filière emballages ménagers), les parties ont conclu, conformément au Cahier des Charges et au contrat type proposé par la Société agréée, un contrat pour l'action et la performance (CAP).

Le CAP a jusqu'ici fait l'objet de quatre avenants, à la suite d'évolutions du Cahier des Charges.

Suite à la publication de l'arrêté de prolongation le 21 décembre 2022, la durée du contrat est prolongée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 soit jusqu'au 31 décembre 2023.

**Vote : Avenant de prolongation contrat CITEO pour les emballages**

☞ Pour : 40 Abstention : 1 (Sandrina Simoes)

### **2023.29 – Chantier Jeunes 2023 – Demande de subvention auprès du Département de l'Isère et reversement aux communes**

Les chantiers jeunes permettent chaque année à plus d'une trentaine de jeunes âgés de 16 à 18 ans de bénéficier pour certains d'une première expérience de travail salarié (signature d'un contrat, première fiche de paie, respect d'un cadre et d'horaires de travail, travail en équipe). De plus, ces chantiers permettent aux jeunes de participer à un projet collectif d'entretien et de valorisation des villages et ils favorisent des rencontres intergénérationnelles. En 2022, 7 communes ont participé et ont porté 28 contrats avec des jeunes pour leurs chantiers.

En 2023, une subvention de 7 200 € est sollicitée auprès du service jeunesse et éducation du Département de l'Isère pour la mise en place des chantiers jeunes. La Communauté de Communes du Trièves perçoit la subvention et reverse à chaque commune une subvention sur présentation de justificatifs des jeunes embauchés et d'un bilan comptable des dépenses de l'action.

Cette subvention est reversée dans la limite maximum de 200€/jeune à raison de 6 jeunes maximum par commune dans la limite de l'enveloppe des 7 200€ financés par le département. Le montant définitif est déterminé en cours d'année en fonction du nombre de contrats.

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du département de l'Isère dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) et d'effectuer le reversement de la subvention aux communes en fonction du nombre de contrats chantiers jeunes mis en place cette année.

**Vote : Chantier jeunes 2023 – Demande de subvention auprès du Département de l'Isère et reversement aux communes**

☞ Adopté à l'unanimité

### **2023.30 – Demande de financements des accueils de loisirs auprès de la CAF de l'Isère – bonifications exceptionnelles attribuées aux accueils de loisirs au titre de 2022 et Plan Mercredis 2023**

La CAF de l'Isère propose deux financements complémentaires à la prestation de service que la communauté de communes perçoit déjà :

- Une bonification exceptionnelle en fonction des tarifs appliqués selon les QF. La bonification pour la Communauté de Communes du Trièves au titre de 2021 s'élevait à 3030,21€. Il est proposé de faire une nouvelle demande au titre de l'année 2022.
- Le plan mercredis qui permet grâce au renouvellement du PEdT (Projet Educatif de Territoire) de valoriser l'accueil des enfants les mercredis dans les accueils de loisirs. 2023 sera la première année pour cette demande et le montant qui sera accordé est donc inconnu à ce jour.

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter ces deux financements auprès de la CAF de l'Isère.

**Vote : Demande de financements des accueils de loisirs auprès de la CAF de l'Isère – bonifications exceptionnelles attribuées aux accueils de loisirs au titre de 2022 et Plan Mercredis 2023**

☞ Adopté à l'unanimité

### **2023.31 – Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour le Relais Petite Enfance**

Il convient de reconduire cette demande de financement pour l'année 2023 pour fonctionnement du relais petite enfance (RPE) Trièves. Le RPE est un service d'information et d'échanges pour les parents, futurs parents et les professionnels. Il a pour missions :

- D'informer les familles sur les différents modes d'accueil sur le territoire et de les accompagner dans la recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins (Guichet unique),
- D'orienter les familles vers les différentes structures collectives, délivrer la liste des assistants maternels et les accompagner dans les démarches à effectuer en tant que parent/employeur
- De valoriser le métier d'assistants maternels,
- De proposer des temps pour enrichir les compétences et les connaissances des assistants maternels,
- D'informer les futurs professionnels sur les conditions d'accès aux métiers de la petite enfance et d'informer les professionnels sur leurs droits et devoirs.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter la subvention du Département de l'Isère pour le fonctionnement du RPE.

**Vote : Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour le Relais Petite Enfance**

☞ Adopté à l'unanimité

### **2023.32 – Tarification des sorties Découverte**

Le Granjou et Mixages mettent en place plusieurs sorties Découverte dans l'année ainsi qu'un séjour Vacances Solidaires Collectives en août en partenariat avec les travailleurs sociaux du Département.

Les objectifs de ces actions sont fixés par la CAF de l'Isère :

- Accompagner la fonction parentale et concerner des enfants ou des jeunes et leurs parents (éventuellement les grands-parents).

- Associer les acteurs contribuant sur le même territoire à un accompagnement de la fonction parentale et réaliser ces projets en collaboration avec eux.
- Avoir un réel caractère familial.
- Avoir un intérêt social et préventif.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver une tarification au quotient familial pour les sorties impliquant une entrée payante ou des frais de mise en œuvre permettant l'accès à tous. Il est proposé que le 2eme enfant soit mi tarif et le 3eme enfant soit gratuit.

> **Tarifs sorties découvertes :**

Quotient Familial	3/10 ans	11 ans / Adultes
0 à 300	2€	4€
301 à 600	3€	5€
601 à 900	4€	8€
901 à 1200	5€	10€
1201 à 1500	6€	12€
1501 à 1800	7€	14€
+ de 1801	8€	16€

> **Tarifs Séjour 2 nuits**

Quotient Familial	3/12 ans	13 ans / Adultes
0 à 300	8€	10€
301 à 600	8€	14€
601 à 900	8€	18€
901 à 1200	10€	25€
1201 à 1500	12€	30€
A partir de 1501	15€	37€

**Vote : Tarification des sorties Découverte**

☞ **Adopté à l'unanimité**

**2023.33 – Dispositif Vacances Solidaires Collectives 2023 – Demande de subventions auprès de la CAF de l'Isère pour l'espace de vie sociale MIXAGES et la Maison des Habitants Le granjou**

Les sorties Découverte et le séjour Vacances Solidaires peuvent faire l'objet d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales selon le plan de financement suivant :

> **Pour l'espace de vie sociale MIXAGES :**

Dépenses		Recettes	
Transport	1 710 ,99 €	CAF de l'Isère	1 168,00 €
Entrées payantes	294,00 €	Participations Familles	250,00 €
		CCT	586,99 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 004,99 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2004,99 €</b>

> **Pour la maison des habitants Le GRANJOU/sorties découvertes**

Dépenses		Recettes	
Prestation	600,00 €	CAF de l'Isère	1 640,00 €
Transport	1 000,00 €	Participations Familles	250,00 €
Entrées payantes	600,00 €	CCT	450,00 €
Alimentation	140,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 340,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 340,00 €</b>

> **Pour la maison des habitants Le GRANJOU/séjour famille Vacances Solidaires**

Dépenses		Recettes	
Prestation	400,00 €	CAF de l'Isère	1 020,00 €
Transport	300,00 €	Participations Familles	150,00 €
Entrées payantes	100,00 €	CCT	530,00 €
Alimentation	500,00 €		
Hébergement	400,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 700,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 700,00 €</b>

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter la CAF de l'Isère à hauteur de 3828€ (1168€+1640€+ 1020 €).

**Vote : Dispositif Vacances Solidaires Collectives 2023 – Demande de subventions auprès de la CAF de l'Isère pour l'espace de vie sociale MIXAGES et la Maison des Habitants Le Granjou**

☞ Adopté à l'unanimité

### **2023.34 – Programme Action Collective Famille – demande de subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui aux Parents (REAAP)**

Dans le cadre du développement des actions Collectives Familles à l'échelle du Trièves, il est proposé de répondre à l'appel à projet du REAAP (Réseau d'écoute d'aide et d'appui aux Parents) financé par la CAF de l'Isère pour tous les projets relatifs à la parentalité. Les actions proposées sont destinées à l'ensemble des parents de la petite enfance à l'adolescence.

#### **Action 1 : TOUS LES PARENTS**

- Poursuite des ateliers parentaux sur les Compétences Psycho Sociales (3ème édition en 2023) - Un cycle d'ateliers à destination des parents : cycle de 11 séances de 2h de formation/échange avec une psychologue.

#### **Action 2 : TOUS LES PARENTS**

- Les cafés de parents : temps de parole sur l'épuisement parental. Les parents repartent avec des ressources concrètes pour améliorer leur quotidien. Des ateliers de sophrologie sont proposés aux parents en soirée.

#### **Action 3 : PARENTS PETITE ENFANCE et ENFANCE**

- Conférence/débat sur le sommeil ; animée par Christine Cannard
- Projet sur 3 années sur le rapport au corps, intimité et consentement
- Période prénatale : accompagnement au changement de vie. Une soirée, avec visionnage d'un film, animée par un médecin et un psychologue

#### **Action 4 : PARENTS D'ADOS**

- Numérique, poursuite du travail de prévention sur le bon usage du smartphone : Interventions dans les classe de 6ème sur l'arrivée du 1er smartphone et l'utilisation des réseaux sociaux. Deux soirées à destination des parents sur le bon usage des écrans au quotidien : contrôle parental, réseaux sociaux, cyber harcèlement
- Création d'un escape game avec les collégiens sur la thématique des addictions. La soirée se poursuit avec un débriefing animé par un médecin addictologue
- Conférence/débat en direction des parents : Mieux connaître les particularités de l'adolescence

#### **Action 5 : HANDICAP**

Dans le cadre de la politique de la CCT sur le handicap, il est proposé une conférence/débat sur les différents troubles DYS (connaître pour comprendre, comprendre pour repérer, et repérer pour agir) à destination des parents et des professionnels. Sera également proposé aux parents un cycle d'ateliers de résolution de problèmes des familles concernées. La conférence et les ateliers sont animés par une ergothérapeute.

Le plan de financement de ces projets est le suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Prestation extérieures	13 130,00 €	CAF de l'Isère- REAAP	7 535,00 €
Frais de com°	150,00 €	Département CTS	5 595,00 €
Publications	300,00 €	CCT	2 850,00 €
Frais de missions	150,00 €		
Frais de personnel	2 250,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>15 980,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 980,00 €</b>

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter le REAAP à hauteur de 7 535 € et le Département dans le cadre de la CTS à hauteur de 5 595€.

**Vote : Programme Action Collective Famille – Demande de subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui aux Parents (REAAP)**

☞ Adopté à l'unanimité

### **2023.35 – Convention avec le restaurant « Au régal du Trièves » pour la cantine scolaire de St Maurice en Trièves**

En raison d'un changement de prestataire pour la fourniture des repas de la cantine de Saint Maurice en Trièves, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer une convention avec Madame Alice Pertille, gérante du restaurant « Au Régal du Trièves », pour la fourniture des repas de la cantine scolaire de l'école de Saint Maurice en Trièves à compter du lundi 20 février 2023, et de fixer le prix du repas livré à la salle communale de St Maurice en Trièves à 6 €, payé par la Communauté de Communes du Trièves au restaurateur.

**Vote : Convention avec le restaurant « Au régal du Trièves » pour la cantine scolaire de St Maurice en Trièves**

☞ Adopté à l'unanimité

### **2023.36 – Frais de scolarité – Participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires gérées par la CCT pour les enfants en dérogation – Année scolaire 2022/2023**

Il est rappelé au conseil communautaire que les dispositions de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée, prévoient qu'une participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants d'autres communes peut être demandée par la commune d'accueil à la commune de résidence de l'enfant concerné.

Le calcul de cette participation prend en compte l'ensemble des dépenses liées à la scolarisation des enfants. Cela concerne les dépenses directes lesquelles couvrent le fonctionnement général de l'école (fournitures scolaires, petit matériel, le matériel pédagogique, le transport, personnel, etc.). Cette participation doit également couvrir les dépenses indirectes liées à l'entretien des bâtiments et au chauffage, ainsi qu'aux produits d'entretien et autres fournitures.

La méthode de calcul est la suivante :

Coût annuel des dépenses de fonctionnement pour l'année scolaire n-1 = 500 390,42 €

Nombre d'élèves élémentaires scolarisés pour l'année n = 326

En appliquant la méthode ci-dessus, les frais de scolarité par élève scolarisé en **école élémentaire** s'élèvent à 1 534,94 € pour l'année scolaire 2022/2023.

Il est proposé de demander une participation aux charges de fonctionnement de 1 534,94€ (1485,58€ l'année dernière) par élève aux communes de résidence des enfants en dérogation scolarisés dans les écoles élémentaires de la CCT pour l'année scolaire 2022/2023.

Alain Vidon informe que l'inspecteur d'académie a indiqué qu'il s'adresserait bientôt aux élus sur la question relative aux fermetures des petites écoles et de l'EMALA. Suite à cette annonce, Jérôme Fauconnier et Alain Vidon ont demandé un rendez-vous pour le rencontrer.

Les économies voulues sont réalisées aussi dans les collèges. Ainsi, le collège du Trièves a subi une diminution globale d'heures ce qui a des incidences sur le fonctionnement du collège. Le collège a établi une pétition qui circule dans la population du Trièves et souhaite que cette pétition soit également signée par les élus communautaires afin de montrer que les élus du Trièves se mobilisent sur les questions scolaires.

Pour défendre les petites écoles, Claude Didier rappelle l'existence de travaux qui démontrent l'importance et la qualité des petites écoles.

Robert Cuchet propose de prendre une motion pour appuyer la pétition.

Pour Jérôme Fauconnier, ce n'est pas nécessaire dans un premier temps ; aujourd'hui, une pétition générale circule dans population, pétition à laquelle, en signant, les élus s'associent. Ce qui démontre leur mobilisation derrière la population.

**Vote : Frais de scolarité – Participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires gérées par la CCT pour les enfants en dérogation – Année scolaire 2022/2023**  
☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.37 – Convention avec la société TDF pour l'occupation du domaine public par le relais mobile sur la parcelle ZA, N°33 à St Paul les Monestier**

La Communauté de Communes du Trièves conventionne depuis 1999 avec la société BOUYGTEL puis TDF, l'occupation d'une partie de la parcelle section ZA, n°33 à Saint-Paul-lès-MONESTIER pour l'installation d'un relais téléphonique mobile à cet endroit. L'actuelle convention arrivera à terme en 2025. Il est proposé une nouvelle convention avec TDF, dans laquelle il est stipulé un montant fixe de location du terrain de 2 000 € et un montant variable de 2000 € par opérateur (actuellement 2), alors qu'actuellement il n'y a qu'une part fixe de 3 896€ en 2022. Il convient d'autoriser le président à signer cette nouvelle convention.

**Vote : Convention avec la société TDF pour l'occupation du domaine public par le relais mobile sur la parcelle ZA, n°33 à St Paul les Monestier**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.38 – Convention de groupement avec les communes pour l'accord-cadre à bon de commande**

Il est proposé au conseil communautaire la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commande correspondant aux besoins communs de la CCT et des communes souhaitant se joindre à ce groupement, pour les travaux suivants :

- « Travaux de branchements, de réparations et de réfection des réseaux d'eau potable et astreinte »

La mission de coordonnateur du groupement sera assurée par la Communauté de Communes du Trièves dans les conditions décrites dans la convention jointe.

Chaque collectivité membre du groupement s'engage à signer un marché avec l'entreprise retenue (acte d'engagement) à hauteur de ses besoins propres.

La convention constitutive de ce groupement de commande prévoit la création d'une commission administrative du marché composée d'un représentant de chaque membre du groupement et de son suppléant.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'accepter la désignation de la communauté de communes du Trièves « en tant que coordonnateur du groupement », en ayant bien noté que sa mission s'achèvera à la notification des marchés par chacun des membres au prestataire retenu,
- D'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes associant les communes de souhaitant se joindre à ce groupement pour la passation d'un marché à bons de commande pour les travaux de branchements, de réparations et de réfections des réseaux AEP et astreintes,
- De désigner M. Christophe Drure représentant de la communauté de communes en qualité de représentant titulaire au sein de la commission administrative du groupement de commandes, ainsi que son suppléant, M. Jérôme Fauconnier

Le marché à bons de commande sera opérationnel courant juin 2023.

Pierrick Bonenfant demande de rajouter la commune de Treffort à cette convention de groupement de commande.

**Vote : Convention de groupement de commande avec les communes pour l'accord-cadre à bon de commande**

☞ **Pour : 40 Abstention : 1 (Sandrina Simoes)**

### **2023.39 – Attribution marché de travaux AEP**

Une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à la concurrence en date du 31 janvier 2023 a été lancée en vue de conclure le marché de travaux suivant : « Travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable ».

Les offres devant être reçues le 28 février 2023 dernier délai, les résultats de cette consultation seront présentés en séance.

**Vote : Attribution marché de travaux AEP**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **– Questions diverses**

#### **📄 Informations diverses :**

Souvenir français : Jean-Pierre Agresti indique la rencontre de Fanny Lacroix à l'ADCF avec l'association « Le souvenir français » qui fait apparaître un triste constat. En effet, de nombreuses sépultures sont laissées à l'abandon alors qu'elles concernent des personnes mortes pour la Patrie. Il semblerait normal que les morts au combat soient honorés. Peu de communes du Trièves sont adhérentes au Souvenir français et c'est dommage. Il propose de se rapprocher du souvenir français.

Jérôme Fauconnier souligne que l'adhésion au Souvenir français permet aux communes d'être subventionnées pour l'entretien des monuments aux morts.

Débat entre Jeunes et élus : Caroline Fiorucci invite chacun à assister au débat entre Jeunes et élus qui aura lieu le 8 avril prochain à Monestier de Clermont. Elle informe qu'une navette peut être mise en place pour les jeunes sans moyen de transport qui souhaiteraient participer. Le service Jeunesse du Granjou diffusera largement cette information.

Problématique professionnels de santé sur le territoire : Jean-Marc Bellot se réjouit de l'installation de vétérinaires sur le Territoire, installation financée par le Département. Il souhaiterait savoir si une même mobilisation serait possible afin de faciliter l'installation d'un cabinet dentaire à St Paul les Monestier ou dans une autre commune.

Eric Furmanczak indique, qu'en effet, le dentiste de Mens est pressenti pour venir s'installer sur St Paul les Monestier ou Monestier de Clermont et qu'il recherche toujours un local de 40 m2 pour pouvoir s'implanter sur ce secteur.

Jérôme Fauconnier informe qu'il s'agissait ce soir du dernier conseil de Bernard Combe. Après avoir œuvré à la Communauté de Communes de Clelles depuis 1998, puis 9 années à la Communauté de communes du Trièves, Bernard a laissé sa trace un peu partout sur le territoire. Le Président le remercie chaleureusement pour leur collaboration et le travail accompli en toute confiance. Il le remercie également au nom des élus et des habitants du Trièves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40